



# Le Bannier de la Butte d'Armont\*



## Le mot du Maire

Chers Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens,

Un trimestre s'est écoulé depuis le dernier bulletin. La plupart d'entre nous a pu prendre quelque repos bien mérité, la vaccination s'est accentuée et les cas de covid ont fléchi, enfin !

A la suite de l'orage du 19 juin, beaucoup se sont demandés pourquoi nos agents n'avaient pas retiré les tas de terre stockés sur les bas-côtés du carrefour du Jubilé. La raison est simple, les routes sont classées départementales, les accotements font partie du domaine public départemental, il appartient donc au service du Département de les entretenir, nos employés communaux sont déjà très sollicités.

Comme vous le savez, des coulées de boues ont comblé les fossés servant de rétention et d'évacuation des eaux de ruissellement. Les buses ont été colmatées par la boue. Celles situées rue du Pont-Rué ont été remises en état aux frais de la Mairie par une société spécialisée. Les assurances n'ont rien pris en charge.

Après un refus dans un premier temps, les services de l'Unité Territoriale Sud d'Etampes ont fait recreuser les fossés comblés sur un linéaire de 700 m environ. Il aura fallu une intervention du Sénateur Jean-Raymond HUGONET et du Maire de Dourdan Paolo DE CARVALHO qui me sont venus en aide en interpellant le Président du Département de l'Essonne François DUROVRAY pour que ces travaux soient pris en charge. J'ai remercié comme il se doit ces 3 élus sans qui, rien n'aurait été possible.

Nous avons obtenu le chiffrage des travaux pour la remise en état de la route de Beauvais, qui s'élève à 420.000€ TTC ! C'est hors de nos moyens, par conséquent nous allons la réparer à nouveau. Une première partie a été réalisée mi-juillet et devrait se poursuivre en octobre/novembre. Si d'aventure ces travaux ne tiennent pas, nous serons contraints de la mettre en sens unique, car devenue trop dangereuse et trop fréquentée.

Un nouvel épisode s'ouvre pour le lotissement. Suite à la découverte de vestiges archéologiques, la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) accepte la constructibilité d'une partie du terrain car beaucoup moins impactée que le reste de la zone, celle-ci est située le long de la route départementale, soit une superficie d'environ 15.000 m<sup>2</sup> au lieu de 36.000 m<sup>2</sup>. Un aménagement de sécurité sera créé pour faire ralentir les véhicules en entrée et sortie du bourg et un cheminement piéton sera créé pour leur sécurisation.

Le marché du 2 septembre a reçu une belle fréquentation du public. Mais la majorité des commerçants n'avait pas encore repris leur activité. Par contre le 3 octobre, 14 commerçants étaient présents dans la cour de la Ferme et malgré une météo exécrable, tous ont été satisfaits. Le prochain marché aura lieu le dimanche 7 novembre et le Comité des fêtes vous proposera une dégustation d'huîtres !

Je compte sur vous.

Jean-Pierre Moulin



## CCDH Relance économique

La CCDH a choisi de financer 6000 chèques-cadeaux d'une valeur de 10€ à utiliser auprès de 80 établissements du territoire. Cette opération répond à trois objectifs :

- Donner du pouvoir d'achat aux habitants et consommer local.
- Apporter de la liquidité aux entreprises commerciales dont les activités ont été fortement réduites par les périodes successives de confinement.



- Renforcer l'attractivité et la vitalité du territoire et notamment le commerce de proximité.

Selon les règles de distribution établies, Saint-Cyr bénéficie d'un peu plus de 200 chèques-cadeaux qui seront alloués à l'ensemble de écoliers, collégiens et lycéens du territoire, au personnel communal et à certains seniors de plus de 70 ans à revenu modeste.



## Écoles

Toutes les menuiseries, portes, châssis et fenêtres ont été remplacés au mois de juillet.

Ces travaux devraient permettre de limiter les déperditions de chauffage et rendre plus confortables les classes de la maternelle.

La dernière phase relative à l'isolation extérieure de la garderie a été également réalisée en juillet. L'ensemble des travaux de l'école et la garderie s'élèvent à 170 167 € TTC subventionnés à 70% par la Région et le Département.

## Ferme des Tourelles

Continuité de l'entretien des toitures avec une prestation de démoussage sur le bâtiment Aile Nord et la réparation d'une cavité dans la toiture sur le bâtiment pour la somme de 17 428 € TTC.

## Voiries

Rue de l'Église : une signalisation réduisant la vitesse à 30km/heure et la priorité aux piétons est active depuis quelques semaines.



## Lavoir de la Bûche

Ce projet n'a été possible qu'avec le concours de bénévoles spécialisés dans le bâtiment qui se sont mobilisés fin août pour restaurer la toiture détériorée. Un chantier approvisionné et dirigé par le service technique de la commune et une main d'œuvre de bonne volonté.

Merci à Antonio FONSECA, Pascal CAILLET, Mathieu FIDALGO et Mario SERAFINI qui ont consacré deux journées à la restauration de notre patrimoine.



## Le four de la ferme de Saint-Cyr

Notre ferme du 16e siècle est dotée d'un four à pain dont l'histoire n'est pas encore connue. Mais il a subi des désordres structurels au cours du temps et une association de sauvegarde du patrimoine a été créée pour solliciter des subventions et le réhabiliter ; son président est Alain L'Anton.



Un test d'étanchéité réalisé le 9 octobre dernier a montré que : le four est bien fonctionnel ; seule une fuite existe à la jonction du mur d'enceinte mais latéralement ; les dégradations visuelles de la voûte n'altèrent pas l'étanchéité de celle-ci.

## Visite de Madame la Députée

Le vendredi 8 octobre, Monsieur le Maire et son adjointe ont eu l'honneur d'accueillir la députée de notre circonscription, Mme Laetitia ROMERO DIAS (LREM) accompagnée de Pascal FOURNIER (Ex-Maire d'Arpajon).

La parlementaire va ainsi à la rencontre des élus locaux des 47 communes dont elle a la charge pour échanger avec eux. Une occasion de visiter les dernières réalisations et d'échanger sur le financement de futurs projets.

Il sera procédé prochainement à un nettoyage et à une mise en chauffe progressive pour vérifier la tenue de la structure à la montée en température ; là, deux possibilités :

- Soit la structure résiste et l'opération de réhabilitation se limite à des réparations et à la réfection de la sole ; les défauts de la voûte seront les traces du temps mais celle-ci restera d'origine ;
- Soit la structure se dégrade et l'opération démontage / remontage sera à mettre en œuvre.

Pour vérifier la tenue à la chauffe des éléments existants du four, une montée progressive sur 4 jours sera réalisée avant le marché du 1er dimanche de novembre.

Il sera proposé aux Saint-Cyriens la possibilité de faire cuire terrines et pâtés (uniquement en containers fermés) le dimanche 7 novembre pour un enfournement à 11h.

Les travaux de réfection de la toiture seront à réaliser quelques jours avant les options de réfection du four.



De g. à dr. Mme L'ANTON, Mme ROMERO DIAS, M. MOULIN, M. FOURNIER

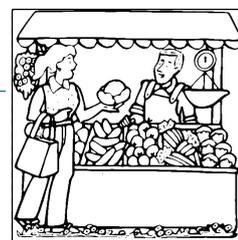
## Lutte contre les dépôts sauvages



Gratuite et accessible à partir d'un smartphone, l'application Trash Spotter permet de signaler l'emplacement précis de déchets présents dans nos espaces publics. Les utilisateurs ont le choix, de géolocaliser un emplacement de déchets en prenant une photo, de nettoyer un emplacement déjà localisé, ou de faire les deux. Chaque action enregistrée permet de gagner des points que l'utilisateur pourra ensuite transformer en dons monétaires pour des associations engagées dans le développement durable.

## Navette pour le marché de Dourdan

La navette conduisant les personnes pour se rendre au marché est maintenue uniquement **le mercredi**. En effet, aucune demande complémentaire n'a été enregistrée depuis notre publication n°34 du mois d'avril dernier.



## La chasse et la régulation du sanglier

Selon l'arrêté préfectoral du 12 mai 2021, la chasse est ouverte dans le département de l'Essonne du 19 septembre 2021 au 28 février 2022.

Comme dans de nombreux départements de l'hexagone, les populations de grands gibiers n'ont jamais été aussi importantes en Essonne qu'aujourd'hui. Une population d'animaux trop élevée met en péril le renouvellement de la forêt, sa biodiversité et à terme les populations elles-mêmes.

Il n'est pas question de supprimer le grand gibier, mais dans certains secteurs, les agriculteurs et les riverains subissent des dégâts conséquents. Les accidents liés aux collisions avec les animaux augmentent proportionnellement aux populations. Cette proximité représente des risques d'apparition de transmissions de maladies parasitaires, virales ou autres transmissibles aux animaux domestiques et à l'homme.



Que faire si vous percuetez un animal ?



Vous devez immédiatement prévenir la gendarmerie de la présence d'un animal blessé sur la voie publique. Vous avez ensuite 5 jours pour déclarer le sinistre à votre assureur. Ce dernier dépêchera un expert auquel il faudra pouvoir présenter les preuves de la collision. Prenez des photos.

Si la collision a provoqué la mort de l'animal, vous pourrez être tenté de l'emporter. La loi dit qu'un animal de petite taille tel un lapin, renard, canard doit être laissé sur place. En revanche, pour une espèce non protégée de plus de 40 kg, type sanglier ou chevreuil, vous pouvez l'emporter. La seule condition, prévenir la gendarmerie afin de ne pas être accusé de braconnage.

Les sangliers, omnivores et volontiers fousseurs viennent chercher de la nourriture mise à disposition par l'homme : composts dans le fond des jardins, poubelles, etc. C'est l'ONF (Office National des Forêts) qui évalue les populations de grand gibier et met en place les plans de chasse en conséquence en concertation avec tous les acteurs représentés au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage, validée par le préfet.

Les sangliers sont une espèce classée nuisible par arrêté préfectoral. Ils font l'objet d'une plus forte régulation. La Société de Chasse de Saint-Cyr, sollicitée, vu les dégâts occasionnés dans les jardins et sur les clôtures, a déjà organisé deux battues l'hiver dernier sur le secteur de la Prairie de Levimpont et du Pont-Rué. Deux nouvelles battues seront programmées dans les mois prochains. Les chasses collectives (battues) sont strictement encadrées et les consignes de sécurité doivent être scrupuleusement appliquées par tous les participants : port de vêtements fluo, respect des angles de tir, distance des habitations...

Afin de prévenir les collisions avec le gibier, les chasseurs doivent mettre en place des mesures d'information pour les autres usagers de la nature par l'apposition de panneaux d'information de chasse en cours le long des routes et chemins.



Jours de chasse à Saint-Cyr

- Les dimanches et jours fériés. Le 11 novembre : après-midi seulement.
- Du 19/09/2021 au 31/10/2021 : 9h à 18h
- Du 01/11/2021 au 15/01/2022 : 9h à 17h
- Du 16/01/2022 au 28/02/2022 : 9h à 18 h

Ces horaires peuvent être soumis à des modifications.

## Chic c'est l'automne, on plante !

Ne plantez pas n'importe quoi, n'importe où. En bordure de propriété, des règles de distances s'imposent (art .670 & 672 du Code Civil). Les arbres de plus de 2 m doivent être plantés à 2m de distance de la limite de propriété. En cas de non-respect, il peut être exigé qu'ils soient arrachés ou réduits.

Les haies ne dépassant pas 2m peuvent être plantées à 0.50m de la limite séparative. Les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur sans qu'on soit tenu d'observer de distance particulière, à condition qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Quant aux arbres formant la haie mitoyenne ou sur la ligne séparative de deux propriétés, ils sont réputés mitoyens.

Vous pouvez contraindre votre voisin à élaguer les branches allant sur votre terrain, mais vous ne pouvez pas le faire vous-même. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui empiètent sur votre terrain, vous pouvez les couper jusqu'à la limite de la ligne séparative.

Les fruits tombés naturellement appartiennent au propriétaire du terrain.

La verdure trop abondante occasionne parfois des troubles de voisinage. Le respect de certaines règles permet d'éviter les conflits.



## Agenda

- Marché le 7 novembre de 9H à 13H
- Cérémonie du 11 novembre à 10H45 (rendez-vous en Mairie)



## Forum des associations



Nous ne le répéterons jamais assez : "Les bénévoles acteurs majeurs du territoire offrent de leur temps pour le bien être du collectif."

"Espérant que cette rencontre suscitera des vocations et tout au moins du soutien" a rappelé Evelyne L'ANTON, Adjointe lors du forum des associations le 4 septembre dernier. De nombreuses inscriptions ou cours d'essai ont été enregistrés.

La journée s'est terminée avec la présentation des nouveaux arrivants conviés à l'occasion. M. Jean-Pierre MOULIN a remis à chaque foyer un petit rosier symbolisant un enracinement sur la commune.

## Rentrée scolaire



Le 2 septembre 2021 sonnait pour tous les enfants de France la fin des vacances scolaires et le retour en classe. Cette année notre

école primaire Cécile AUBRY totalise un effectif de 100 élèves, répartis en quatre classes. Nous sommes ravis de comptabiliser une hausse de 15% du nombre d'élèves inscrits dans notre école par rapport à l'année scolaire précédente et pouvons préciser que la cantine est en moyenne fréquentée par plus de 90% des enfants.

## État civil

### Mariages

- Aurore LESBATS et Kévin LE GRAND le 31/07/2021

### Naissances

- Kélyann DA SILVA OLIVIER, né le 06/07/21 à Antony
- Nolwenn HERVIEUX PECHIN née le 21/07/21 à Étampes

### Décès

- M. Loïc BERNARD le 31/07/21
- M. Gérard SOYEZ, le 31 décembre 2020 à Brive-la-Gaillarde
- Mme Jocelyne LACROIX le 28/07/21 à Nantes

## Brocante 12 septembre

Malgré les incertitudes sanitaires, finalement la brocante organisée par le Comité des fêtes a pu se tenir le 12 septembre 2021. Les habitants ont répondu présents pour ce grand déballage et se sont retrouvés pour profiter de cette journée aux allures d'été indien.



## Journée du Patrimoine 18-19 septembre 2021

Les 18 et 19 septembre, l'Association Saint-Cyr et Patrimoine a présenté une exposition à la Ferme des Tourelles sur les métiers d'autrefois. Plus de deux cents métiers différents ont été exercés entre 1836 et 1968 à Saint-Cyr, dont une trentaine étaient mis en valeur avec des vieux outils, prêtés par la Société Historique de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Les visiteurs ont apprécié cette exposition surtout pour les enfants dont les parents ont fait l'effort de les amener, pour leur plus grand bénéfice.



Gardons le contact !

Suivez-nous sur Facebook ([www.facebook.com/MairieSaintCyrsousDourdan](http://www.facebook.com/MairieSaintCyrsousDourdan)) et consultez le site internet de la Mairie ([saint-cyr-sous-dourdan.fr](http://saint-cyr-sous-dourdan.fr)) pour des actualités concernant notre village.



**SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**  
site officiel

⇒ Abonnez-vous pour recevoir le bulletin d'informations par email en vous inscrivant ici: [mairie@saint-cyr-sous-dourdan.fr](mailto:mairie@saint-cyr-sous-dourdan.fr) et taper ABONNEMENT BULLETIN dans la ligne "Objet".

Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan  
1 Route de Paris  
91410 Saint-Cyr-sous-Dourdan  
01 64 59 01 29  
Site : [www.saint-cyr-sous-dourdan.fr](http://www.saint-cyr-sous-dourdan.fr)